

VIGILANCE ANEMIE INFECTIEUSE DES EQUIDES DANS LE SUD EST Actualisation des mesures sanitaires en vigueur dans le Sud Est

Comme suite à ses messages des 10/04/2009 et 22/04/2009 concernant la déclaration d'un foyer d'anémie infectieuse dans un centre équestre à Carces dans le Var, la DGAL fait savoir que les enquêtes épidémiologiques mises en oeuvre par les services vétérinaires afin de rechercher l'ensemble des équidés ayant présenté un contact avec les équidés infectés ("équidés contact"), maintiennent à ce jour 4 départements impactés par des mesures sanitaires (06, 26, 13 et 83).

Les centres hébergeant ces "équidés contacts" ont été placés sous arrêté préfectoral de mise sous surveillance et font l'objet de mesures de surveillance adaptées à la situation et à l'analyse de risque réalisée. La liste des centres sous APMS transmis par les directions départementales concernées sont également disponibles sur le site du RESPE à l'adresse suivante www.respe.net dans la rubrique « informations épidémiologiques »

Cette surveillance comprend des mesures d'isolement et de dépistage appliquées graduellement aux « équidés contacts » et aux autres équidés hébergés dans ces centres. Le protocole adopté est présenté à la fin de ce message, pour information. Bien entendu, ce protocole pourra évoluer en fonction de l'évolution de la situation épidémiologique et pourra être modifié localement si les services vétérinaires départementaux estiment qu'il est nécessaire de l'adapter à la situation locale.

Protocole de surveillance des équidés en lien épidémiologique avec un équidé infecté

Les équidés en lien épidémiologique ("équidé contact") avec un cheval infecté, ainsi que tous les autres équidés du centre dans lequel l'équidé en lien épidémiologique est détenu sont soumis au protocole suivant :

- 1- isolement de l'ensemble des équidés du centre jusqu'à J35 après la fin du "contact" entre l'équidé infecté et "l'équidé contact"
- 2- à J35 post-contact : test de Coggins pratiqué sur l' (les) "équidé contact" (les autres équidés détenus dans le centre ne sont pas testés) :
 - si le résultat du test est positif : de nouvelles mesures de police sanitaire seront mises en place sur l'établissement.
 - si le résultat du test est négatif : l'isolement est maintenu pour l'(les) "équidé contact". Les autres équidés du centre peuvent circuler librement à condition qu'un registre précis des déplacements soit tenu jusqu'à J90.
- 3 - Un test de Coggins sera pratiqué sur "l'équidé contact" à J70 et J90 post contact.
- 4 - le DDSV pourra autoriser, par dérogation, les sortie de "l'équidé contact" entre J35 et J90 sous réserve de satisfaire aux conditions suivantes :
 - => présenter un premier test de Coggins dont le résultat est négatif (celui de J35),
 - => présenter un test de Coggins avec résultat négatif de moins de 8 jours au moment de la sortie,
 - => être désinsectisé pendant la sortie, désinsectisation du van ou camion de transport et des locaux de destination

Le 24 avril 2009